



PLUM' INFO

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION COMMUNE DE PLUMAUGAT N° 69

Responsable publication : M. CHEVALIER

☎ : 02.96.83.12.31. – Fax : 02.96.83.15.63.

E-mail : MAIRIE-DE-PLUMAUGAT@wanadoo.fr

Site internet : <http://pagesperso-orange.fr/plumaugat/>

Abonnement annuel : 8.00 € (pour un envoi à chaque numéro)

Jeudi 19 Mars 2015

PELE – MELE :

1 - **Don du sang / Pays de Duguesclin / programme 2015 :**
Au foyer rural de Broons de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 19h00 le 27 avril, le 13 juillet, le 28 septembre et le 7 décembre. Marcel LETORT et l'association pour le don du sang bénévole vous remercie de votre contribution au geste qui sauve.

2 - **Programme de rénovation de l'habitat** (rénovation énergétique et amélioration de l'accessibilité). La prochaine permanence aura lieu le 27 mars à CAULNES dans les locaux de la communauté de communes.

3 - **Club du bon accueil** Après quelques jours de trêves pour la fin d'année, le Club a repris ses activités tous les premiers et troisième Mardi de chaque mois. Nous nous retrouvons autour des jeux de belotes, de tarots, de palets, de scrabbles ou pour faire de la marche, voir du vélo aux beaux jours. Toutes les personnes nouvellement retraitées ou en arrêt d'activité à partir de 50 ans sont cordialement invitées à nous rejoindre. En prenant votre carte d'adhésion, vous bénéficierez de nombreuses réductions soit sur vos assurances habitation ou dans de nombreux magasins et en venant participer à nos activités les mardis après-midi, à une salubre détente.

4 - **Le Préfet des Côtes d'Armor** nous rappelait dans une lettre du 20 mars 2014, l'arrêté du 9 juillet 2012 qui interdit « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères » ce qui a pour conséquence une interdiction permanente pour les particuliers de brûler des déchets verts dans le jardin. Le non respect de ces dispositions expose le contrevenant à une amende de 3ème classe pouvant s'élever au maximum à 450€.

5 - **Le SMICTOM** rappelle que les vidages des bacs jaunes ne sont pas comptabilisés car aucune puce électronique n'est présente sur ces bacs. Vous pouvez donc sortir votre bac jaune toutes les 2 semaines. Dans un souci d'efficacité, il est souhaitable de présenter votre bac au moins rempli à la moitié.

Seuls les vidages du bac vert, mis à la disposition des usagers sont comptabilisés. En effet, le bac vert est équipé d'une puce électronique. C'est cet équipement qui permet de comptabiliser le nombre de vidages de ce bac grâce à un lecteur présent sur la benne de collecte. En triant vos emballages et vos papiers, vous maîtrisez le volume de votre bac vert et limitez ainsi le nombre de vidages de celui-ci. C'est un moyen d'action sur votre redevance incitative. Pour savoir comment trier et connaître le calendrier de collecte de votre bac jaune, consulter le mémo-tri de SMICTOM téléchargeable sur le site internet www.smictom-centreouest35.fr

6 - **Le SMICTOM** rappelle aux usagers que les ordures ménagères ne sont pas acceptées dans les déchèteries. En effet, ces installations ne sont pas autorisées réglementairement à recevoir ce type de déchets. Les déchets ménagers doivent être obligatoirement déposés

dans les bacs verts mis à la disposition de chaque foyer par le SMICTOM. Si votre maison n'est pas équipée de poubelle, ou si le volume de votre bac vert n'est pas adapté, n'hésitez pas à contacter les services du SMICTOM au 02 99 09 57 26.

D'autre part, l'accès aux tracteurs et remorques agricoles, dans les déchèteries du SMICTOM, est autorisé sous réserve :

- Accès limité à une demi-journée par semaine → Lundi après-midi à Caulnes

- Tri des déchets avant le départ à la déchèterie

- Ne pas encombrer les voies de circulation

- Respect du règlement intérieur et des consignes des gardiens.

7 - **Porte ouverte à l'école Le sacré Cœur** : l'OGEC, l'APEL et l'équipe enseignante seront heureux de vous accueillir lors de la matinée porte ouverte de l'école le samedi 28 mars de 9H00 à 12H00.

8 - Le dimanche 15 mars le comité des fêtes, les présidents des associations ou leur représentant se sont réunis à la salle Saint Pierre pour l'élection des miss Plumaugat 2015 : Angélique CHEROT, Amélie BOUCHER et Maëlle ROLLAND, ont été respectivement désignées reine et dauphines.

ELECTIONS : RAPPEL

Pour les Elections Départementales du 22 et 29 mars 2015, les électeurs devront **obligatoirement** présenter en même temps que la carte d'électeur, une **pièce d'identité** (carte nationale d'identité, carte vitale avec photo, passeport, permis de conduire, permis de chasse avec photo, carte du combattant).

DATES A RETENIR :

Permanences :

Maire : mardi et vendredi après-midi et le samedi de 9H00 à 12H00

Permanence des adjoints sur rendez vous.

Conseiller général : sur RDV à la maison de la Communauté à CAULNES, le jeudi de préférence.

Festivités / Vie des associations de mars et avril

Jeudi 19 : commémoration de la FNACA

Dimanches 22 et 29 : Elections Départementales

Mercredi 25 : AG de l'ACCF

Samedi 28 : théâtre de la Nicolai' au profit de l'école

Dimanche 29 : course nature de Plum Athlétisme

Dimanche 5 : Banquet des classes 5

Dimanche 19 : loto du club du bon accueil

Dans Le Canton

Messes :

Samedi 4 avril à 21 h 00 à Caulnes (veillée pascale)

Dimanche 5 avril à 10 h 30 à la chapelle de Benin (messe des classes 5)

Football :

A l'extérieur

29 mars à 15 h 30 : Illifaut CS (2)

12 avril à 15 h 30 : Broons Trémeur AS (2)

19 avril à 15 h 30 : Plessala US (2)

A domicile

22 mars à 15 h 30 : Le Loscouet / Meu ES

5 avril à 15 h 30 : Laurmené Gomené AS (2)

Prochaine réunion des adjoints :

Prochaine réunions de conseil : Samedi 21 Mars à 9 h 30